



**ARRETE DU MAIRE N°SG/223/2025**

**OBJET : Fermeture à toute circulation du Pont sis chemin du pas du Gros à Cestas.**

Le Maire de la Commune de Cestas,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal

**VU** le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

**VU** le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription ;

**VU** l'arrêté n°SG/105/2025 fermant à la circulation le pont situé chemin du Pas du Gros à CESTAS du 26 mars au 30 juin,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reconduire cette fermeture,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Pour les raisons de sécurité la circulation est interdite à tout véhicule, sur le pont du chemin du Pas du Gros à Cestas.

**Du 30 juin 2025 au 31 octobre 2025**

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992 mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées par les services de Police ou de Gendarmerie.

**ARTICLE 4 :** Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Cestas, la Police Municipale, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Mme la Cheffe de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Chef de la Police Municipale de Cestas
- M. le Chef du Centre de Secours de Cestas
- M. le Responsable des Transports



CESTAS, le 27 juin 2025

Le Maire

  
Jérôme STEFFE